

Madame, Monsieur,

La municipalité informe les administrés que certaines adresses de la commune doivent être revues. Il s'agit d'une obligation qui touche toutes les communes de France.

Cette opération sert au déploiement de la fibre optique, mais aussi à l'amélioration de l'intervention des secours, à l'amélioration de la livraison des marchandises, aux GPS, etc.

En effet, grâce à ces modifications il n'y aura plus de confusions possibles, car chaque adresse sera désormais unique et répertoriée dans une base nationale.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Maire,


Julie Castillo.